



fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

Escalade

NORME D'EQUIPEMENT DES VOIES ET DES SITES NATURELS D'ESCALADE

Adoptée en conseil d'administration le 16 juin 2012



alpinisme

canyonisme

escalade

raquette

randonnée

ski-alpinisme

ffme
fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

Sommaire

1. OBJET DE CETTE NORME.....	3
2. REFERENCES REGLEMENTAIRES.....	3
3. DEFINITIONS.....	3
4. PREAMBULE.....	4
5. EQUIPEMENT : LE MATERIEL EMPLOYE	5
5.1 AMARRAGES.....	5
5.2 RELAIS, POINT DE MOULINETTE OU DE RAPPEL	5
5.3 MISE EN ŒUVRE	6

Document réalisé par la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME)



NORME D'ÉQUIPEMENT DES VOIES ET DES SITES D'ESCALADE

1. Objet de cette norme

Définir les normes d'équipement des voies et des sites naturels d'escalade.

2. Références réglementaires

- Statuts FFME
- Charte fédérale de l'environnement
- Charte fédérale de l'équipieur
- Code du sport : article L.311-2
- Normes européennes NF EN 959 juillet 2007, «équipement d'alpinisme et d'escalade, amarrages pour le rocher, exigences de sécurité et méthodes d'essai »
- Normes européennes NF EN 12275 octobre 1998, « équipement d'alpinisme et d'escalade, connecteurs, exigence de sécurité et méthode d'essai »

3. Définitions

Amarrage : moyen d'ancrage muni d'un œil dans lequel un connecteur peut être accroché pour s'assurer ; il est placé dans un trou foré dans le rocher où il tient soit par scellement (scellement chimique à la résine), soit par coincement (expansion).

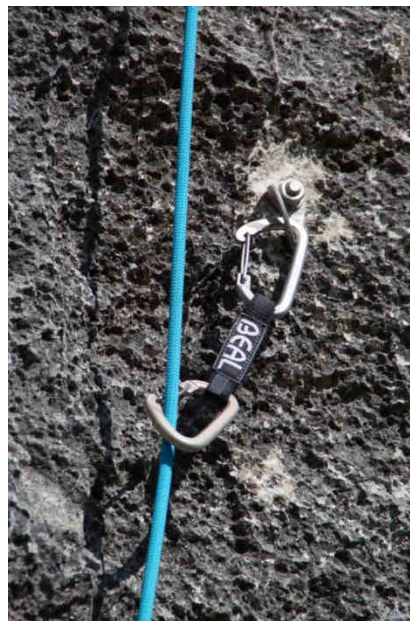
Connecteur : mécanisme ouvrable qui permet de se relier directement ou indirectement à un amarrage (par exemple mousqueton, maillon rapide).

Amarrage de type « broche scellée »





Connecteur de type « maillon rapide ». Ce type de connecteur dispose d'un système de fermeture à virole permettant d'interdire son ouverture accidentelle.



Amarrage de type « goujon » relié à la corde par une dégaine composée de 2 connecteurs + une sangle intermédiaire.

4. Préambule

La pratique de l'escalade ne trouve sa justification profonde et historique que dans la fréquentation d'un milieu naturel que la Fédération souhaite préserver, où une dimension aléatoire persiste.

L'escalade, hors structures artificielles, se déroule sur des sites naturels qui ne seront jamais, malgré tout le soin apporté à leur aménagement, des lieux de pratique aseptisés et homogènes.

Cette position n'exclut bien évidemment pas un aménagement adéquat pour la pratique de tous niveaux dans des sites conçus pour cet objectif.

Cet aménagement et l'équipement des sites doivent être conçus dans le respect de l'environnement, des propriétaires et des autres utilisateurs des sites, tout en préservant le libre accès à tous. La « Charte fédérale de l'environnement » précise le rôle de la FFME dans le domaine de la protection de l'environnement, à partir de trois grands principes :

- Défendre nos pratiques et les intérêts de nos pratiquants ;
- Concevoir la défense de l'environnement comme une nécessité au service de nos activités ;
- Engager la concertation avec toutes les parties concernées.

alpinisme

canyonisme

escalade

raquette

randonnée

ski-alpinisme

ffme

 fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

5. Equipement : le matériel employé

5.1 Amarrages

Chaque amarrage doit :

- répondre aux exigences de la norme européenne NF EN 959 juillet 2007. Toutefois, les exigences en matière de résistance à la corrosion définies dans cette norme ne s'imposent qu'en bord de mer ou site très humide.
- avoir une résistance de :
 - 2 500 daN en traction verticale (perpendiculairement à l'axe) ;
 - 1 500 daN en traction axiale (dans le sens de l'arrachement).

5.2 Relais, point de moulinette ou de rappel

Un relais, un point de moulinette ou de rappel est toujours constitué :

- d'au moins deux amarrages reliés à demeure par une chaîne : la chaîne et les connecteurs ne doivent pas avoir une résistance inférieure aux amarrages,
- pour le passage de la corde, d'un anneau ou d'un connecteur métallique disposant d'un système de fermeture ne permettant pas une sortie accidentelle de la corde (maillon rapide ou connecteur à verrouillage automatique). En cas d'usure, celui-ci doit pouvoir être remplacé.

Dans le cas d'une voie de plusieurs longueurs, un amarrage de renvoi, sera placé à proximité immédiate du relais.

Exemples de systèmes conformes à la présente norme

Relais ou point de moulinette ou de rappel avec chaîne + maillons rapides



alpinisme

canyonisme

escalade

raquette

randonnée

ski-alpinisme

ffme

 fédération
française
de la montagne
et de l'escalade



Exemple de point de moulinette non conforme

Le connecteur peut s'ouvrir et entraîner une sortie accidentelle de la corde. Il doit être supprimé de façon à ce que le pratiquant installe directement la corde dans l'anneau métallique.

Autre dispositif conforme : Matériel pour relais avec chaîne + anneaux



5.3 Mise en œuvre

La mise en place de tous les équipements (amarrages, points de relais...) répond aux cahiers des charges du fabricant et aux techniques et recommandations détaillées dans le manuel technique FFME « Équipement des sites naturels d'escalade ».

alpinisme

canyonisme

escalade

raquette

randonnée

ski-alpinisme

ffme

 fédération
française
de la montagne
et de l'escalade